Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-07

L'an deux mil vingt-six le trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, ~~Fabienne LE FOLL~~.

Absents excusés :

Fabienne LE FOLL qui a donné procuration à Loïc BIDAULT
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 janvier 2026

2026-07 : REAJUSTEMENT DE LA CONVENTION OGEC 2024/2025

La Convention OGEC 2024-2025 appelle un réajustement. Le montant a été fixé à 45 750.03 € selon le calcul suivant, niveau maternel 1 330.11 € x 25 = 33 252.75 € - niveau primaire, 543.36 € x 27 = 12 497 28 €.

Toutefois, 4 élèves du CP ont été compté au tarif des maternelles. Il convient donc de réajuster le montant de la convention comme suit :

- Classe maternelle, 1 330.11 € x 21 = 27 932.31 €,
- Classe primaire, 543.36 € x 27 = 14 670.72 €.

Soit un montant de de 42 603.03 €.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_07-DE

Au vu des acomptes versés (42 603.03 € - 33 547.16 €), il reste à devoir la somme de 9 055.87 € à l'OGEC pour l'année 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications, ci-dessus, annoncées ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à verser la somme de 9 055.87 € à l'OGEC.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA